

1^{er} septembre 2019 : révision des frais d'évaluation internationale pour les transactions par carte absente à une seule devise de Visa

Les frais d'évaluation internationale pour les transactions par carte absente à une seule devise de Visa passeront de 0,80 % à 0,85 % le 1^{er} septembre 2019. Une transaction est considérée comme une transaction à une seule devise lorsqu'elle est traitée dans la devise de la carte Visa utilisée.

JURIDICTION DE TRANSACTIONS	FRAIS D'ÉVALUATION INTERNATIONALE DE VISA ACTUELS	FRAIS D'ÉVALUATION INTERNATIONALE DE VISA À COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2019
Transactions internationales par carte absente à une seule devise	0,80 %	0,85 %

6 septembre 2019 : mises à jour des frais de transactions électroniques transfrontalières d'UnionPay liées au domaine des assurances (CCC 5960 et 6300)

UnionPay a annoncé que des changements seront apportés à ses frais d'interchange et d'évaluation pour les transactions électroniques transfrontalières liées au domaine des assurances (CCC 5960 et 6300) le 6 septembre 2019.

DESCRIPTION DES FRAIS POUR LES TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES TRANSFRONTALIÈRES	TAUX ACTUELS D'UNIONPAY POUR LE DOMAINE DES ASSURANCES (CCC 5960 ET 6300)	TAUX D'UNIONPAY POUR LE DOMAINE DES ASSURANCES (CCC 5960 ET 6300) À COMPTER DU 6 SEPTEMBRE 2019
Frais d'interchange	1,15 %	1,20 %
Frais d'évaluation	0,00 %	0,20 %